

Man. J. B. Viger.

23

# PEUPLE TRAVAILLEUR,

JOURNAL DEDIE AUX INTERETS DES CLASSES AGRICOLES ET OUVRIERES.

Versez l'instruction sur la tete du Peuple; vous lui devez ce Baptême.

VOL. I.

MONTREAL, MARDI, 5 FEVRIER 1850.

No. 2.



## LA FILLE DU CIMETIERE.

Ain : Un jour pur éclairait mon ame, etc.

Quelle est cette fille qui passe  
D'un pied léger, d'un air riant ?  
Dans son sourire que de grâce,  
De boné dans son oeil brillant ?  
Elle est modeste, et désespère  
Ses compagnes par sa fraîcheur ;  
Se beauté fait l'orgueil d'un père...  
C'est la fille du fossoyeur.

Claire habite le cimetière,  
Ce qu'au soleil on voit briller,  
C'est sa fenêtre, et sa volière  
Qu'on entend d'ici gazouiller.  
Là-bas voltigent sur les tombes  
Un couple éclatant de blancheur,  
A qui ces deux blanches colombes ?  
A la fille du fossoyeur.

On l'entend rire des l'aurore,  
Sous les lilas de ce bosquet  
Où les fleurs, humides encore,  
A sa main s'offrent en bouquet.  
Là, que les plantes croissent belles !  
Que les myrthes ont de vigueur !  
Là, toujours des roses nouvelles  
Pour la fille du fossoyeur !

Sous son toit, demain, grande fête,  
Son père va la marier,  
Elle épouse, et la nocce est prête,  
Un jeune et beau ménagier.  
Demain, sous la gaze et la soie,  
Comme en dansant battra son cœur !  
Dieu donne enfant, travail et joie  
A la fille du fossoyeur !

BRANGES.

Paris, 1er mars 1847.

## CHRONIQUE POUR LE PEUPLE.

Montréal, 5 février 1850.

Un médiocre cultivateur, établi dans un village du district de Montréal, a rêvé il y a deux ans qu'une langue de terre, légitimement possédée par son inoffensif voisin, qui est un propriétaire aisé, devait faire partie de son acquisition. Pour atteindre son but, il s'empresse de se rendre à Montréal, où il arrive entre dix et onze heures du matin, au bureau de son avocat, bureau entièrement tapissé d'une bibliothèque d'ouvrages sur la jurisprudence, et dont l'étalage fait souvent croire aux bonnes gens de la campagne que le patron renferme dans sa cervelle toute la science de ses nombreux volumes in-folio.

— Vous me prenez dans un bien mauvais moment, lui dit l'avocat; car, dans dix minutes, il faut que je sois à l'ouverture de l'audience pour y plaider la cause la plus importante !

— Eh bien ! je reviendrai à midi.

— Impossible, car ma présence sera encore indispensable à l'audience.

— J'aurais cependant bien voulu vous conter aujourd'hui mon affaire, reprend l'obstiné campagnard.

— Eh bien ! parlez, parlez, puisque vous voulez que je vous écoute.

Et, de suite, l'avocat, les coudes appuyés sur son bureau, et la figure cachée dans ses mains, comme pour mieux recueillir et classer sans distraction dans sa mémoire le narré du plaideur, ne s'occupe au contraire qu'à repasser les belles phrases qu'il va

bientôt débiter au palais, sans avoir fait la moindre attention au bavardage de son client. Au moment où le campagnard terminait le récit de son affaire, le jeune clerk de l'office, en garçon stylé, vient délivrer son patron en lui annonçant qu'il est attendu de suite à l'audience.

— J'ai parfaitement compris votre affaire, dit le procureur, en se redressant; ce sont de ces procès qu'on gagne aisément. Cependant, je veux examiner les pièces, laissez-les moi, je vous écrirai bientôt pour causer de tout cela plus à notre aise.

De retour chez lui, notre cultivateur dissipe les craintes de sa chère moitié, qui ne partageait point les espérances de son entêté mari.

— Nous avons pour défenseur, dit-il, un fameux parleur; je lui ai raconté toute mon affaire, sans lui nommer d'abord le voisin; il n'a pas perdu un mot de tout ce que j'ai débité et m'a paru très content; c'est un procès gagné, je vois cela.

— Que le bon Dieu te protège !... Le lendemain, l'avocat reçoit la visite de l'un de ses intimes, client d'une toute autre espèce.

— Eh ! quel bon vent vous amène dans notre ville ? dit l'avocat.

— Dites donc ma mauvaise étoile ! Un maudit nouveau voisin, méchant bûcher s'il en fut, m'intente un procès qui n'a pas le sens commun. Je vous apporte mes titres de propriété, et...

— Nous avons tout le tems de les vérifier; en attendant, je vous invite à dîner avec moi.

Le plaideur villageois, de son côté ne recevant pas au gré de son impatience l'avis promis, s'était disposé dès le matin à partir pour la ville. Quelques lieues sont bientôt franchies lorsque la tête est montée; il demande à parler à son avocat; mais, ô stupéfaction ! il apprend par le clerk de l'office que son plus grand ennemi, celui enfin contre lequel il veut plaider, est en ce moment à dîner avec son avocat. Tout interdit d'abord, il a retrouvé sa voix pour se répandre en injures, crier à l'infamie, à la trahison ! Il se fait remettre son gré, mal gré ses papiers, et va dissiper sa mauvaise humeur dans une auberge située au faubourg St. Laurent. L'aubergiste, spectateur assidu des audiences du tribunal, et gazette vivante des plaidoiries, indique au plaideur courroucé un autre avocat, qui n'est pas sans vogue auprès des auditeurs habitués. Celui-ci, le plus fort en poumons, sait faire retentir les voûtes de l'audience de sa voix de stentor; il éclate, il tonne, passe subitement des malédictions foudroyantes aux accents du plus larmoyant pathétique; puis, sensible à fendre le cœur, il parle deux heures sans perdre haleine et sans que l'on comprenne trop sa plaidoirie, qui n'en paraît que plus profonde et plus sublime aux yeux des amateurs de grands coups d'éclat; il y a bien un autre avocat que l'on dit être le plus sage, très savant, le plus habile jurisconsulte, jouissant de la plus grande estime du tribunal; mais cet homme-là ne s'emporte jamais, et dès son premier exposé, l'assistance connaît toute l'affaire, sans que l'auditoire ait pu s'amuser de toutes ces attaques de réputation qui pro-

mettent de rigoureuses ripostes et qui intéressent en même tems ceux qui viennent chercher de vives émotions en la salle d'audience.

— Je ne veux point de cet homme-là, reprend vivement le villageois, l'autre me plaît par-dessus tout, c'est le bon celui-là; voilà le vrai défenseur qu'il me faut, et je vais de ce pas le trouver.

Le plaideur laisse ses papiers à ce nouvel avocat après lui avoir raconté le fait à sa manière.

— N'épargnez pas les écritures, ajoutez-il; menez-moi ça chaudement, et je saurai faire mon petit devoir. Ne ménagez pas les frais, qui perdra paiera.

Ce jurisconsulte examine plus à son aise, le lendemain, dans le silence du cabinet, les titres et le plan produit, et reconnaît que la demande est une véritable folie, mais il se dit à part: "ce diable d'homme est trop opiniâtre pour se rendre à l'évidence. Si je lui remets ses papiers, un autre pourrait peut-être les accepter, et je me serais privé de faire un petit bénéfice !"

Quelques mois s'écoulent à l'aide des remises d'audiences, des ordonnances sur les lieux, rapports d'arpenteur, procès-verbaux, feux roulans d'écritures entre les avocats, enquêtes et contre-enquêtes, &c., &c., &c. L'honorable juge-en-chef, voulant enfin mettre un terme à ces déplorables poursuites, fixe bien décidément le jour de la dernière séance pour clôture des débats et prononcé du jugement.

Le défenseur du campagnard, en désespoir de cause, ne pouvant faire prévaloir le moindre droit en faveur de son client, s'en dédommage en donnant des injures pour des raisons, et accable de ses plaisants anathèmes le propriétaire, sa partie adverse. — Le prononcé du jugement n'était pas douteux.

L'insensé plaideur ne s'en retourne pas moins chez lui plein de satisfaction; toutes les pitoyables apostrophes de son défenseur eurent le don de le ravir et le consoler. Sa pauvre femme, qui l'attendait en tremblant, le voyant arriver doublant le pas, l'air tout rayonnant de joie, se jette dans ses bras.

— Le voilà donc enfin terminé ce malheureux procès qui m'a donné tant de tourmens le jour et la nuit !

— Mais tu te trompes, pauvre Joseph, le procès n'est pas du tout terminé.

— Ah ! mon Dieu ! pas encore fini.

— Si fait, quand je dis fini, ce sera si je le veux bien.

— Vous vous êtes donc accommodés ?

— Fi donc ! pour qui me prends-tu ? Oh ! mais si tu l'avais entendu mon avocat; plus le juge voulait lui imposer silence, plus il s'emportait. Ah ! oui, c'est un chenu, un faimeux cet avocat-là.

Et au moment où notre plaideur de la campagne s'extasiait ainsi, la pauvre femme l'interrompt en lui disant :

— Mais nous avons perdu, qu'allons-nous devenir, bonne Sainte-Vierge ! qu'allons-nous devenir ?

— Est-ce que je n'ai pas le droit d'en rappeler devant la Cour d'Appel ? et j'en rappellerai, ne serait-ce que pour avoir le plaisir de fatiguer mon adversaire.